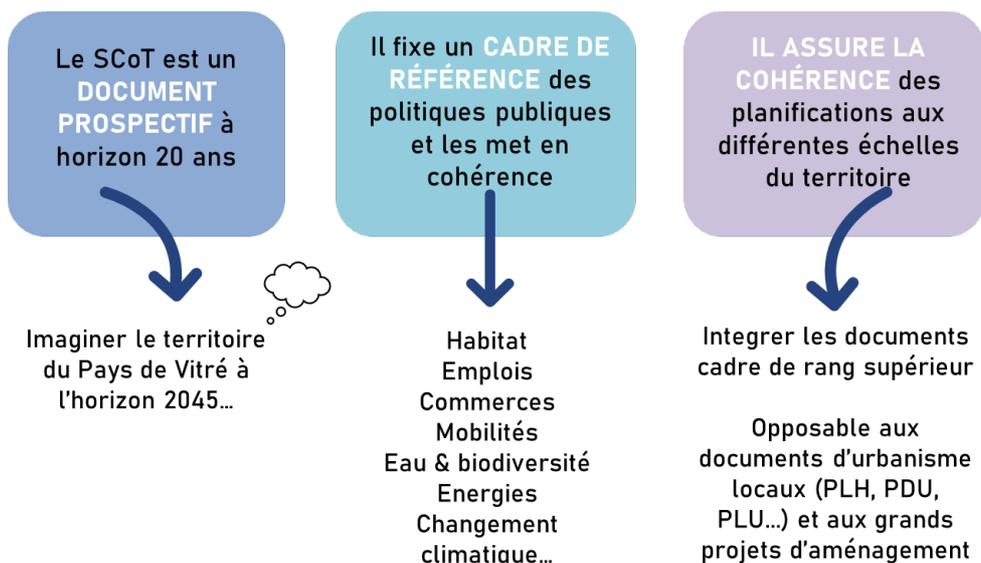


# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

## Qu'est-ce le SCoT ?

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui définit les objectifs et orientations pour l'aménagement du territoire à l'horizon de 20 ans.**

Le SCoT présente ainsi une vision prospective du développement souhaité à moyen et long terme, pour l'habitat, l'économie, le commerce, les transports et les équipements. Ces objectifs et orientations doivent intégrer les enjeux environnementaux : la préservation de la ressource en eau, le renforcement des milieux naturels et fonctionnalités écologiques, la réduction des gaz à effet de serre (GES), la prévention des risques... **Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec les objectifs et orientations définis par le SCoT.**



## Pourquoi réviser le SCoT approuvé en 2018 ?

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré a approuvé un SCoT en 2018. Ce dernier a fait l'objet d'un bilan des résultats de sa mise en œuvre. Ce bilan fait apparaître un **besoin d'ajuster la prospective démographique et économique** au regard des évolutions récentes. De plus, les nouvelles dispositions réglementaires et législatives doivent être intégrées, notamment la Loi Climat & Résilience de 2021 et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui définit l'**objectif d'une zéro-artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050**. Ainsi, le développement de l'habitat et des activités doit être repensé pour réduire très fortement la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en réinvestissant les espaces déjà urbanisés.

### Une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les élus du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

La révision est pilotée par le **Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré** qui réunit Vitré Communauté (46 communes) et Roche aux Fées Communauté (16 communes). Une équipe de professionnels accompagne les élus et techniciens du Syndicat d'Urbanisme : **les ateliers up+ de SCE**, spécialisé en aménagement du territoire pour l'animation de la co-construction avec les élus et les techniciens et la rédaction du SCoT révisé, **CITADIA** pour l'évaluation environnementale, **Praxidev** pour le volet commercial, **Lexcap Avocats** pour la sécurisation juridique.

### Les grandes étapes et temps forts de la révision

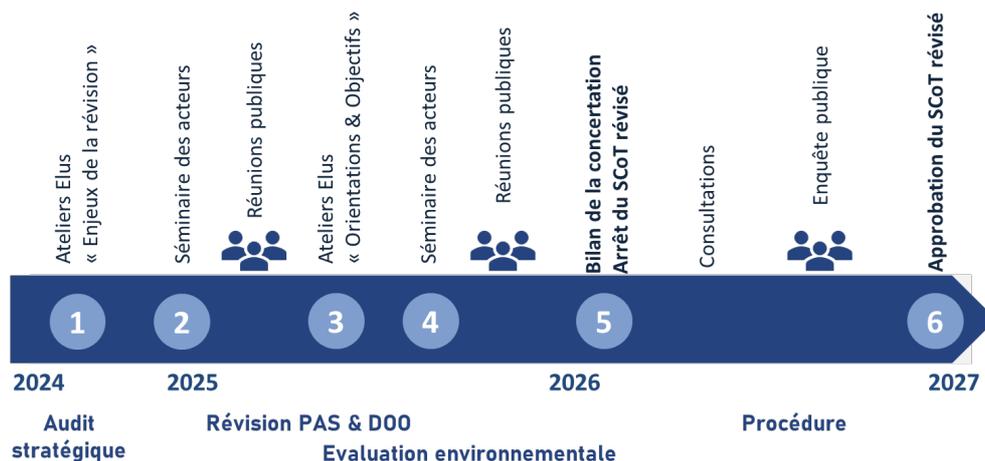
La révision du SCoT se déroule en 3 grandes étapes jusqu'en 2027 :

**2024** : La réalisation d'un audit stratégique du SCoT en vigueur au regard des évolutions récentes pour définir une feuille de route précise

**2025** : La révision des orientations et objectifs du SCoT et l'évaluation environnementale de leurs incidences

**2026** : La procédure de validation du SCoT révisé, intégrant une enquête publique

Des réunions, ateliers et séminaires avec les techniciens et élus du territoire accompagneront ces étapes. Une première série d'ateliers politiques est programmée dès septembre 2024.



### Comment puis-je contribuer ?

Des réunions publiques sont programmées au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> trimestre 2025, et seront accompagnées d'expositions. Des informations régulièrement actualisées sont disponibles sur le blog internet du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré : <https://scotpaysdevitre.wordpress.com>.

Des questions, remarques ou observations peuvent être adressées au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, par courrier au 15 boulevard Denis Papin – 35500 Vitré ou par mail à [syndicat\\_urbanisme@paysdevitre.org](mailto:syndicat_urbanisme@paysdevitre.org) (syndicaturbanismepaysdevitreorg). Des registres sont également mis à disposition pour toutes remarques au siège du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, ainsi qu'aux sièges de Vitré Communauté (16 bis boulevard des Rochers à Vitré) et de Roche aux Fées Communauté (16 rue Louis Pasteur à Retiers).